



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS DU PARTICIPANT

Je soussigné :

Souhaite inscrire mon enfant :

au **Défi de la Pierre** (ci-après « l'événement ») en l'inscrivant à l'épreuve :

qui se tiendra le 20/09/2026 sur le site de la carrière de la Clarté à Herbignac (44).

Atteste pour cela que mon enfant :

- Est âgé(e) d'au moins 3 ans et jusqu'à 16 ans (révolu le jour de l'événement),
- Est en bonne santé et que son état de santé et ses antécédents médicaux ne sont pas de nature à remettre en cause ou limiter sa capacité à participer à l'événement,

Déclare :

- avoir pris connaissance du règlement de l'événement Défi de la Pierre et en accepter les termes et conditions de manière irrévocable, non équivoque et inconditionnelle, tant pour moi-même que pour mes héritiers, successeurs, ayants droit, ayants cause et assureurs,
- reconnaître que sa participation à l'événement peut comporter des risques et être à l'origine d'accidents, de préjudices corporels et de dommages matériels,
- avoir examiné et évalué la nature, la portée et l'étendue des risques concernés, et choisis volontairement et librement d'assumer ces risques,
- être couvert personnellement par une police d'assurance « responsabilité civile ».

De sorte que j'accepte, par la présente, de manière irrévocable, non équivoque et inconditionnelle, de renoncer à toute réclamation et à toute action, notamment action en justice, à l'encontre de l'organisateur de l'événement, de la société CHARIER, de la société CHARIER CARRIERES & MATERIAUX et du propriétaire du site sur lequel se déroule l'événement, visant à obtenir un remboursement des frais d'inscription, des débours ou dommages et intérêts (y compris, notamment, les frais de justice,) résultant de tout accident, perte ou préjudice survenant du fait de ma participation à l'événement ou consécutivement à ma participation à l'événement.

Je déclare avoir lu attentivement la présente décharge de responsabilités du participant, en avoir parfaitement compris les termes, et reconnais en accepter volontairement et librement les conditions.

Date :